



SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

pièce n°21

Révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais – Réunion des Personnes Publiques Associées

5 mars 2024

Participants

Morgan Griffond (SOL, Président), Jean-Marc Thimonier (SOL, Vice-Président Développement économique) – Florent Chirat (SOL, Vice-Président agriculture) - Julie Saby (SOL, Directrice) – Pauline Manac'h (Chargée de mission Planification)

Pierre-Jean Zannettacci (CCPA, Président) – Daniel Malosse (CCVL, Président) – Camille Bourrat (CCVG) Daniel Jullien (Département du Rhône, conseiller délégué) – Audrey Experton (Département du Rhône) – Claude Goy (Département du Rhône) Marion Barrier (Région AURA) – Marie Claudet (DDT69) Hélène Gautron (CCMDL) - Jérémie Tourtier (SEPAL) – Bruno Chaput (SMB) Hervé Matthieu (SAGYRC) - Delphine Mollard (SAGYRC) – Coralie Extrat (SMAGGA) – Betty Cachot (SYRIBT) Erick Dominique (CA69) – Tiphaine Gombault (CA69) – Cyril Magakian (CMA) Solveig Chanteux (Mosaïque Environnement)

Excusés

Christophe Guilloteau (Département du Rhône) – Sophie Strum (CCI) – Pierre Gadiolet (SMBVA) – Nicolas Pech (Sytral)

PIECE JOINTE : SUPPORT DE PRESENTATION DE LA SEANCE

Contexte et ordre du jour

Morgan GRIFFOND expose le contexte et calendrier de la révision du SCoT.

La Révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais a été prescrite fin 2014. Les études ont été lancées en 2016, et menées, avec appui d'un groupement de Bureau d'études, sur une période de 3,5 ans, de la phase d'établissement du diagnostic à la rédaction du projet et du document d'orientations et d'objectifs. La démarche a été menée dans une logique d'association régulière des Personnes Publiques Associées, avec 3 réunions organisées (7 mars 2017, 6 juin 2018 et 18 juin 2019). En juillet 2019, un premier projet de révision du SCoT a été arrêté par le Comité Syndical du SOL. Suite aux remarques des services de l'Etat (polarisation insuffisante du territoire, consommation foncière trop importante, problématique de la ressource en eau insuffisamment traitée...), la délibération d'arrêt a été retirée.

Les études ont depuis repris, sur la base du dossier de 2019, avec 2 objectifs majeurs :

- Répondre aux remarques des services de l'Etat,
- Intégrer le nouveau contexte « Zéro Artificialisation Nette »

Depuis la reprise, les études sont menées en interne, avec appui de bureaux d'études spécialisés sur certaines thématiques (Schéma d'Accueil des Entreprises, Environnement).

La réunion a pour objectif de présenter l'état d'avancement de la révision du SCoT :

- Rappel des principaux constats et enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic,
- Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- Esquisse des principales règles du Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) relatives à l'habitat, aux mobilités et au développement économique.

Cette réunion s'inscrit dans un calendrier prévisionnel visant à arrêter le projet de révision fin 2024. Une nouvelle réunion des PPA sera programmée avant l'arrêt du projet.

Compte rendu des échanges

Pauline MANAC'H présente les éléments clefs de la reprise de la révision du SCoT. Le support de présentation est joint au présent compte rendu.

✦ Rappel des principaux constats et enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic

—>Etat initial de l'environnement

Daniel JULLIEN s'interroge sur la mise en avant, dans les constats et enjeux, de la problématique du déficit de la nappe du Garon, sachant qu'il existe sur le territoire une ressource de substitution.

Morgan GRIFFOND précise qu'il s'agit d'un constat sur le territoire, qui ne constitue pas un facteur bloquant pour le développement de l'Ouest Lyonnais.

—>Développement économique

Marie CLAUDET note la prise en compte dans le diagnostic du décalage entre la typologie d'emplois accueillis sur le territoire (avec présence forte et souhaitée de l'industrie) et le profil des actifs résidents. Ce constat doit s'accompagner d'orientations, visant un meilleur équilibre et/ou traitant des problématiques de mobilité.

✦ Présentation du Projet d'Aménagement

—>Chiffres clefs - Trajectoire ZAN

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a bâti son projet à partir des « données d'entrée ZAN » issue du projet de modification du SRADDET notifié au printemps 2023, et depuis mis en attente. Marion BARRIER indique ne pas avoir d'information à communiquer quant à la reprise de la modification du SRADDET. Elle alerte, le cas échéant, sur de possibles modifications des enveloppes attribuées au territoire, conformément aux nouveaux critères à prendre en compte, au regard des précisions apportés par les décrets 2023, en matière de territorialisation du foncier.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais indique qu'un projet de courrier à destination de la Région est en cours de rédaction, pour solliciter l'inscription de certains projets d'envergure dans l'enveloppe régionale. Cela concerne notamment des projets économiques.

Marion BARRIER demande si le projet de SCoT intègre ou non à date, ces projets dans l'estimation de sa consommation foncière. Pauline MANAC'H indique que les projets économiques d'envergure ont effectivement été comptabilisés, mais que cela contraint fortement le potentiel résiduel de développement du territoire.

—► Chiffres clefs - Le territoire à horizon 20 ans

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais fixe comme objectif un taux de croissance annuel de 1% à l'échelle du territoire, qui se traduit par l'application de ce taux unique à l'échelle de chaque commune. A noter, que pour prendre en compte certains besoins spécifiques (rattrapage SRU) et pour permettre le renforcement des polarités principales, ce taux constitue un minimum pour les communes de polarité 1 et les communes SRU déficitaires ; pour les autres communes, il s'agit d'un objectif cible. Par ailleurs, une mutualisation de l'objectif est envisageable à l'échelle des communes définies comme « complémentaires » (Brindas/Grézieu-La-Varenne/Vaugneray, et le pôle autour de L'Arbresle/Sain Bel).

Pierre-Jean ZANNETTACCI affiche son opposition, en tant que Maire de l'Arbresle et Président de la CCPA, à cet objectif de croissance sur la commune de L'Arbresle. Ce taux de croissance n'est pas soutenable pour la commune, au vu des nuisances très fortes (congestion, pollution, bruit ...) dues à la traversée de la commune par la RN7 et des autres contraintes présentes sur le territoire (PPRI, densité déjà très élevée ...). Ce taux de croissance doit être conditionné au projet de contournement de L'Arbresle. Un courrier a été adressé dans ce sens par la commune de L'Arbresle et la CCPA au SOL. Par ailleurs, il indique que la mutualisation de l'objectif avec les communes complémentaires n'est pas une réponse suffisante, puisque la plupart des voies de circulation de la vallée converge vers L'Arbresle. Morgan GRIFFOND indique que le SOL se fera relais de ce point de blocage auprès de la Préfecture, et sollicitera un rendez-vous sur le dossier.

◆ Esquisse des principales règles du DOO

—► Habitat

Bruno CHAPUT demande si le SCoT prévoit de définir les notions de centralité et de tâche urbaine. Pauline MANAC'H indique que ces éléments sont déjà définis dans le projet de 2019, et seront repris.

Daniel JULLIEN s'interroge sur la nécessité de fixer de telles contraintes en matière de densité. Morgan GRIFFOND explique que ces éléments sont nécessaires pour traduire les objectifs de « Zéro Artificialisation Nette » couplés aux objectifs d'accueil de population. Néanmoins, il est précisé que les objectifs de densité sont à regarder comme une moyenne, qui ne saurait s'appliquer uniformément sur les projets. Par ailleurs, ils concernent uniquement les opérations les plus importantes (extensions, dents creuses de plus de 2500 m²). Dans le diffus, les opérations pourront être de moindre densité, pour respecter la trame urbaine, l'identité du village, la topographie ou encore s'adapter aux capacités des réseaux et équipements ...

Daniel MALOSSE demande si une densité minimale sera définie dans le diffus, considérant que l'objectif de production de logements en optimisation pourrait suffire. Pauline MANAC'H indique que ce point doit encore être affiné.

Marie CLAUDET demande si le projet prévoit de prendre en compte les dynamiques passées pour définir les objectifs démographiques associées à chaque commune. Une commune s'étant ainsi très fortement développée sur les dernières années pourraient se voir attribuer un objectif de croissance annuel inférieur à 1%, et ainsi une enveloppe foncière associée également inférieure. Morgan GRIFFOND indique que ce point – non pris en compte dans le projet - mérite d'être étudié. En dehors de cette remarque, Marie CLAUDET indique ne pas avoir de remarque sur les grands principes en matière d'accueil de population, et par conséquent de construction et de territorialisation de l'enveloppe ZAN. Ces éléments ont d'ailleurs fait l'objet d'un travail concerté entre les services du SOL et les services de la DDT.

—> Développement économique

Pierre-Jean ZANNETTACCI demande si le projet SMADEOR, que la SOL souhaite inscrire dans l'enveloppe des Projets d'Envergure Régionale (courrier en cours de rédaction) est également identifié comme tel sur les territoires voisins concernés (Communauté de l'Ouest Rhodanien).

Bruno CHAPUT indique que le projet est identifié, dans le cadre du projet de révision du SCoT du Beaujolais, comme l'un des 4 projets majeurs en matière de développement économique du territoire.

—> Environnement

Les éléments liés aux sujets environnementaux ne sont pas traités dans le cadre de la présente réunion PPA. Le SOL a prévu courant mars une série de 3 ateliers associant les acteurs du territoire pour aborder certains sujets clefs (ressource en eau, paysage, trame verte et bleue). Ces éléments seront donc présentés lors d'une prochaine réunion PPA.

Coralie EXTRAT demande si le SCoT avait ouvert une réflexion sur la possibilité de « vider » de ses usages/bâtiments certaines zones inondables. Elle indique que les zones bleues des PPRI font souvent l'objet d'augmentation des usages (accueil de population, augmentation des densités) qui peuvent poser problème à terme. Morgan GRIFFON demande si des exemples de stratégie visant à « vider » des zones inondables peuvent être partagés, de manière à mieux cerner le sujet.

Prochaines étapes

Dans la continuité des éléments présentés, le SOL travaillera dans les prochains mois sur différents sujets :

- Reprise de la concertation grand public,
- Mise à jour du Document d'Aménagement Commercial,
- Amendement des prescriptions sur le volet environnemental, suite aux 3 ateliers de mars.

Le calendrier prévisionnel fixe comme objectif la tenue d'une réunion PPA à l'été 2024.